

## **Procès-verbal de la réunion de conseil municipal Du 10 février 2014**

Convocation : 5 février 2014

Affichage de l'avis de réunion : 5 février 2014

Le 10 février 2014, à vingt heures quinze, les membres du conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Yveline DRUEZ.

Nombre de conseillers en exercice : 19

### **Présents** : (13)

DRUEZ Yveline, LEFRANCOIS Laurent, CAUCHEBRAIS Patrick, AUPETIT Jean Pierre, PETITTEVILLE Catherine, GOURDIN René, INGOUF-BIRETTE Isabelle, BIGOT Michel, SADOT Jackie, DEGUETTE Hervé, JACQUET Charles, THARSILE Marie-Berthe, ROMERO Sandra,

### **Absents** : (6)

ALESSANDRINI Marie-Claude, BOUILLY Ghislaine, DUBOST Stéphan, SAMSON Pascal, MAUGER Catherine, LEMIERE Delphine.

**Procurations** (3) : Mme ALESSANDRINI Marie-Claude a donné procuration à M. LEFRANCOIS Laurent, Mme BOUILLY Ghislaine a donné procuration à Mme DRUEZ Yveline, M. DUBOST Stéphan a donné procuration à Mme INGOUF-BIRETTE Isabelle.

**Nombre de votants** : 16

**Secrétaire de séance** : INGOUF-BIRETTE Isabelle

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 10/12/2013.
2. Budget camping les Dunes - délibération relative à la création :
  - ⇒ d'un poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe pour un besoin temporaire afin d'assurer la suppléance du gardien régisseur du camping
  - ⇒ d'un poste d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe pour un besoin temporaire pour assurer la préparation des équipements mis à disposition des touristes avant l'ouverture du camping ainsi que l'entretien de ceux-ci au cours de la saison
3. Budget communal – délibération relative à l'ouverture d'un poste d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe pour un besoin temporaire afin d'assurer la surveillance des sorties des écoles matin et soir. (5 heures par semaine jusqu'au 4 juillet 2014).
4. Contrat d'assurance statutaire : avenant au contrat groupe
5. Conventions de mise à disposition d'équipements dédiés au sport, aux loisirs.
6. Examen de demandes de subvention.
7. Crèche Pim Pam Pomme : contrat de réservation de places.
8. Halte-garderie les P'tiots du Val : participation financière pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2014.
9. Demande de subvention relative à un échange scolaire entre le collège « Le Hague Dike » et un établissement scolaire de Bavière en Allemagne en avril et mai 2014 (11 élèves de la commune).
10. Proposition de renouvellement de l'adhésion de la commune à l'Association Nationale des Elus du Littoral.
11. Marché de restructuration de la mairie : avenant au lot 1 - VRD – Gros œuvre
12. Aménagement du parvis devant la mairie : demande de fonds de concours à la Communauté de Communes de la Hague.

13. Budget caravaning le Clos Moisson : proposition d'admission en non-valeur.
14. Désignation des présidents de bureaux de vote.
15. Affaires, questions, informations diverses.

.....

La séance est ouverte à 20h15

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 10/12/2013.

Les membres du conseil municipal sont invités à approuver le procès-verbal de la réunion du 10 /12/2013.

**Pour : 16**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**2. Budget camping les Dunes (Délibération n°1/2014) - délibération relative à la création :**

⇒ d'un poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe pour un besoin temporaire afin d'assurer la suppléance du gardien régisseur du camping.

Madame le maire propose au conseil municipal d'approuver la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe pour un besoin temporaire, pour assurer les fonctions de gardien et régisseur suppléant, ainsi que des tâches d'agent d'entretien, pour la période du **10 mars au 12 octobre 2014** à raison de 35 heures par semaine, modulées. Rémunération au 1<sup>er</sup> échelon du grade.

⇒ d'un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe pour un besoin temporaire pour assurer la préparation des équipements mis à disposition des touristes avant l'ouverture du camping ainsi que l'entretien de ceux-ci au cours de la saison.

Madame le maire propose au conseil municipal d'approuver la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe pour un besoin temporaire, pour assurer la préparation des équipements mis à disposition des touristes avant l'ouverture du camping ainsi que l'entretien de ceux-ci au cours de la saison, pour la période du **17 mars au 12 octobre 2014**, à raison de 35 heures par semaine, modulées. Rémunération au 1<sup>er</sup> échelon du grade.

En outre, les membres du conseil municipal, autorisent le maire :

A faire appel au « service missions temporaires » du Centre de Gestion pour pourvoir ces postes temporaires.

A demander au Centre de Gestion la prise en compte d'une indemnité horaire supplémentaire pour travail un jour férié, selon le barème en vigueur pour les heures réalisées le **1<sup>er</sup> mai 2014**.

En cas de nécessité de service, à demander le versement d'indemnités horaires supplémentaires, sous réserve de la signature d'une demande de mission complémentaire par le maire ou le maire adjoint chargé du tourisme avant l'exécution de la mission supplémentaire.

**Pour : 16**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**3. Budget communal – délibération relative à l'ouverture d'un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe pour un besoin temporaire afin d'assurer la surveillance des sorties des écoles matin et soir. (5 heures par semaine jusqu'au 4 juillet 2014). (Délibération n°2/2014)**

Madame le maire propose au conseil municipal d'approuver la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe pour un besoin temporaire, pour assurer la surveillance des sorties des écoles, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 4 juillet 2014, à raison de 5 heures par semaine. Rémunération au 1<sup>er</sup> échelon du grade.

En outre, les membres du conseil municipal, autorisent le maire :

A faire appel au « service missions temporaires » du Centre de Gestion pour pourvoir ce poste temporaire.

**Pour : 16**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**4. Contrat d'assurance statutaire : avenant au contrat groupe (Délibération n°3/2014)**

Par délibération du 9 octobre 2008, la commune a souscrit deux contrats d'assurance risques statutaires avec la Société GROUPAMA dans le cadre d'un contrat groupe dont la procédure de mise en concurrence avait été menée par le Centre de Gestion. Durée du contrat : 1/1/2009 au 31/12/2014.

Cette procédure nous avait permis d'obtenir une réduction des taux de cotisations pour les deux contrats. Le contrat prévoyait une révision en 2013 validée par un avenant (délibération du 25/09/2012).

Une nouvelle modification tarifaire nous est proposée par le Centre de Gestion pour application au 1<sup>er</sup> mai 2014 :

Garantie des agents affiliés à la CNRACL : le taux passe de 5.59% à 5.93%

Garantie des agents affiliés à l'IRCANTEC le taux passe de 1.55% à 1.64%

**Evolution des taux payés depuis 2008 (avant le contrat groupe) :**

| Evolution du contrat                      | 2008 | 2009 à 2012 | 2013 | 01/05/2014 | Variation 2008 à 2014 | en %  |
|---|------|-------------|------|------------|-----------------------|-------|
| Garantie des agents affiliés à la CNRACL  | 5.7  | 4.30        | 5.59 | 5.93       | 0.23                  | 4.04  |
| Garantie des agents affiliés à l'IRCANTEC | 1.7  | 1.19        | 1.55 | 1.64       | -0.06                 | -3.53 |

Garantie des agents affiliés à la CNRACL : augmentation de 4%

Garantie des agents affiliés à l'IRCANTEC : diminution de 3.53 %

**Le Centre de gestion nous indique que « dans le contexte actuel, ces nouveaux taux, bien que majorés, restent compétitifs sur le marché de l'assurance. »**

Les membres du conseil sont invités à en délibérer.

**Pour : 16**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**5. Conventions de mise à disposition d'équipements dédiés au sport, aux loisirs. (délibération n°4/2014)**

Après exposé du maire et de l'adjoint au maire, les membres du conseil municipal sont invités à autoriser le maire à signer les conventions énumérées ci-dessous et ci-annexées :

- Convention avec l'association Basket Club de la Hague
- Convention avec le Club Français du Chien de Terre Neuve et du Landseer
- Convention avec l'Association des Pêcheurs Plaisanciers d'Urville-Nacqueville.

**Pour : 16**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**6. Examen de demandes de subvention. (Délibération n°5/2014)**

Après examen des demandes de subvention suivantes :

- ASSUN Cyclisme (criterium d'Urville-Nacqueville), demande de 1 500 €

Accord à l'unanimité du conseil municipal

- La Hague en Musique, demande de 2000 €

Accord à l'unanimité du conseil municipal

U.N. Plaisance, demande d'un montant non spécifié : proposition d'une subvention à hauteur de 1500 €

Accord à l'unanimité du conseil municipal

**7. Crèche Pim Pam Pomme : contrat de réservation de places.**

Délibération reportée à une date ultérieure, faute de documentation suffisante.

**8. Halte-garderie « Les P'tiots du Val » : participation financière pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2014. (Délibération n°6/2014)**

Les membres du conseil sont invités à autoriser le maire à verser la participation de la commune à la Halte-garderie « Les P'tiots du Val » pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2014 sur la base d'1/4 de la participation versée en 2013 soit :  $18000 \text{ €} / 4 = 4\,500 \text{ €}$ .

**Pour : 16**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**9. Demande de subvention relative à un échange scolaire entre le collège « Le Hague Dike » et un établissement scolaire de Bavière en Allemagne en avril et mai 2014 (11 élèves de la commune). (Délibération n°7/2014)**

Conformément à la délibération du 15 novembre 2012, il est proposé de verser une subvention dans le cadre de l'échange scolaire entre le collège « Le Hague Dike » et un établissement scolaire de Bavière en Allemagne en avril et mai 2014 pour 11 élèves.

Cette subvention sera versée au foyer de l'établissement sur production d'un justificatif de participation des élèves à cet échange, à hauteur de 50 € par élève.

**Pour : 16**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**10. Proposition de renouvellement de l'adhésion de la commune à l'Association Nationale des Elus du Littoral. (Délibération n°8/2014)**

Il est proposé au conseil municipal de renouveler l'adhésion de la commune à l'ANEL pour un montant de 372.47 € (0,17 € Euros par habitant).

Population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2014 : 2191 habitants

**Pour : 16**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**11. Marché relatif à la restructuration de la mairie : (Délibération n°9/2014)**

**Marché relatif à la restructuration de la mairie : lot 1 : Gros oeuvre et lot 11 : Ventilation**

Le conseil,

Après avoir entendu l'exposé de Mme le maire,

VU le code des marchés publics,

VU le marché conclu avec l'entreprise FAUCILLION pour le lot gros-oeuvre dans le cadre du marché de restructuration de la mairie,

VU le marché conclu avec l'entreprise SELCA pour le lot ventilation dans le cadre du marché de restructuration de la mairie,

VU la délibération du conseil municipal du 15 novembre 2012 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

VU les conclusions de la commission d'appel d'offres du 10 février 2014,

Considérant qu'il convient de réaliser un meneau entre la porte d'entrée et le châssis situé à proximité,

Considérant la nécessité de procéder à un drainage en profondeur autour de l'ancienne salle de gymnastique vu les infiltrations d'eau constatées,

Considérant la nécessité de poser un plafond coupe-feu dans la salle de mariage afin de se conformer à la réglementation qui a évolué depuis le lancement de l'opération,

Après en avoir délibéré, décide :

- de conclure un avenant avec l'entreprise FAUCILLION, 70 rue Victor Hugo, 50130 CHERBOURG-OCTEVILLE, pour un montant de :
  - 270 € HT pour le meneau,
  - 35 420,40 € HT pour le drainage

Ce qui porte le montant du lot n°1 (gros oeuvre) à 248 593,94 € HT ;

- de conclure un avenant avec l'entreprise SELCA, Z.A. Maison Georges, 50440 BEAUMONT-HAGUE pour un montant de 885 € HT, ce qui porte le montant du lot n°11 (chauffage, ventilation) à 78 950,93 € HT ;

- d'autoriser le maire ou son adjoint délégué à signer les documents se rapportant à l'exécution des travaux.

**Pour : 16**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**12. Aménagement du parvis devant la mairie : demande de fonds de concours à la Communauté de Communes de la Hague. (Délibération n°10/2014)**

Afin d'améliorer l'accès à la porte principale de la mairie, il est envisagé de modifier l'implantation des murets face à l'entrée de la mairie et d'aménager un parvis.

Cette modification du domaine public nous paraît relever des compétences de la Communauté de Communes de la Hague.

Les membres du conseil sont invités à autoriser le maire à solliciter un fonds de concours à la Communauté de Communes de la Hague pour ces travaux.

**Pour : 16**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **13. Budget caravaning le Clos Moisson : proposition d'admission en non-valeur. (Délibération n°11/2014)**

L'examen de ce sujet avait été reporté par décision du conseil municipal le 10 décembre 2013 pour demander des informations plus précises aux services du Trésor.

L'huissier du Trésor contacté nous a indiqué que le procès-verbal de carence a été motivé par le fait que la personne concernée :

- n'est pas propriétaire du mobile-home, ni de la voiture,
- en outre, l'huissier nous informe que les textes stipulent que les biens mobiliers nécessaires à la vie et au travail du saisi et de sa famille ne sont pas saisissables. Il faudrait que le mobile home soit vide pour être vendu.
- la valeur des biens possédés par ce dernier ne couvrirait pas les frais de commissaire-priseur et de déménagement.

Les membres du conseil sont à nouveau invités à statuer sur la proposition d'admission en non-valeur des titres de recettes n°30, 38, 53,67,76,87,93,101,120,129,142,152 pour l'exercice 2012 et n° 3 pour l'exercice 2013, montant total **2 709.80 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Article 1 : Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes n°30, 38, 53,67,76,87,93,101,120,129,142,152 pour l'exercice 2012 et n° 3 pour l'exercice 2013, montant total **2 709.80 €**.

Article 2 : Autorise l'ouverture d'un crédit en dépenses au budget de l'exercice en cours du caravaning Le Clos Moisson à l'article 6541 pour le même montant.

**Pour : 16**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **14. Désignation des présidents de bureaux de vote pour les élections municip. (Délibération n°12/2014)**

#### Bureau n°1

Président : Yveline DRUEZ

Suppléant : Marie Claude ALESSANDRINI

#### Bureau n°2

Président : Laurent LEFRANCOIS  
Suppléant : Patrick CAUCHEBRAIS

**15. Affaires, questions, informations diverses.**

Présentation du bilan de mandat.

Présentation du réaménagement foncier en cours.

Séance levée à 22h00



Le Maire soussigné constate que le compte rendu de la séance du 10 février 2014 comprenant toutes les délibérations prises par le conseil municipal au cours de cette séance a été affiché le 19 février 2014 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général Des Collectivités Territoriales.